

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023

N°DC-2023-48

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Politique foncière d'aménagement – Parcelle n°ZD 240

L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mardi trente-et-un octobre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Bernard BROUDIC ; Mme Carole MIANNEY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; M. Jean-Pierre LE GAL donne pouvoir à Mme Nathalie DUMONT ; M. Fabien LORIC donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA

Dans le cadre du développement de sa politique foncière d'aménagement, la commune de Colpo souhaite acquérir la parcelle ZD 240 d'une contenance de 168 m² classée en zone UA au PLU de la commune de Colpo.

En effet, l'ancien propriétaire étant malheureusement décédé, et après avoir rencontré l'héritière, cette dernière ayant fait part de son souhait de mettre le bien en vente dès que la succession sera réglé.

Monsieur le Maire, lors d'une entrevue en mairie de Colpo le 05 juillet 2023, lui a rappelé que la commune serait intéressée pour acheter ce bien, dans le cadre d'un embellissement du patrimoine local, valorisant *de facto* le secteur du vieux-Bourg de Colpo.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

